

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE DÉCLARATION ET/OU DE DÉROGATION RELATIVES AUX DÉFRICHEMENTS, AUX ÉCOSSYSTÈMES ET AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

* Cocher le(s) type(s) de démarche concernée :

Au titre des articles 431-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

DÉCLARATION DE DÉFRICHEMENT

Au titre des articles 233-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AUX ÉCOSSYSTÈMES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Au titre des articles 240-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

**DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES (ENDÉMIQUES, RARES OU
MENACÉES)**

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papiers accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre
récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DE DOSSIER : _____ DATE DE DÉPÔT (jj/mm/aaaa): _____

TAMPON :

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

* N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____
* Civilité : Madame Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____

À joindre : copie de la pièce d'identité en cours de validité

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale ou appellation commerciale : ENTREPRISE HERMANT GUY
* N° de Ridet N° RC N° RM : _____
 Aucun numéro attribué

Représentant légal :

* Civilité : Madame Monsieur
* Nom de famille : HERMANT Nom de naissance : HERMANT
* Prénom(s) : GUY

Responsable de projet (si différent du représentant légal) :

* Civilité : Madame Monsieur
* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
* Prénom(s) : _____
* Fonction : BUREAU ETUDES BOTANIC

À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du demandeur, copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet

Vous êtes une collectivité publique

Oui Non

À joindre : acte habilitant le demandeur à déposer la demande

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

* Adresse de correspondance : _____
Complément d'adresse : _____
Boîte postale : _____ * Commune : BOURAIL
* Code postal et libellé : _____ * Pays : NOUVELLE-CALEDONIE
* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____
Courriel : _____ Fax : _____

Les présentes informations de correspondance du demandeur seront considérées comme les dernières coordonnées connues pour tout envoi officiel.

SITUATION FONCIÈRE

* Localisation du ou des terrains

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales contigües appartenant à un même propriétaire.

Les informations et plans fournis doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par le projet.

N° de rue ou route : _____ Rue ou route : Route de l'OCEF
N° de lot : _____ Lotissement : _____ Quartier : PONT DU CAP
Code postal : 98870 Commune : BOURAIL

* Références cadastrales (si le projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, merci de toutes les identifier)

Numéro d'inventaire cadastral (NIC) :

3330-239900 ; 5362-758289 ; | | | | | | | | | | ; | | | | | | | | | |

Sections cadastrales : _____

Superficie du ou des terrains : 2.310.000,00 m² ; 913.700,00 m² ; _____ m² ; _____ m² ; _____ m²

Servitudes privées d'accès : Oui Non

* Emplacement

- Sur le domaine provincial public maritime
- À l'intérieur d'une aire protégée
- Sur le domaine provincial (hors domaine public maritime et aire protégée)
- Sur une zone d'aménagement concertée
- En dehors du domaine provincial
- Autre (à préciser) : PRIVE

Localisation du barycentre du projet

Coordonnées Lambert RGNC 91-93 : X : 333.562,00 Y : 303.452,00

Plan d'urbanisme directeur (PUD)

Commune : BOURAIL

Version du PUD : _____

Zonage(s) : _____

* DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Propriétaire à Bourail Le Cap, Monsieur Guy HERMANT dépose une demande d'autorisation de défrichement auprès des services compétents de la province Sud, soit la Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT). Les défrichements concernent les lots n° 25 (NIC : 5362-758289) et n° 6PIE (NIC : 3330-239900).

La plus grande partie des défrichements a été effectué en 2017 pour une reconversion en pâturages (94,1ha). La partie Nord du Lot n° 6PIE doit être défrichée en septembre 2020 pour le même usage (3,43ha) et une autre surface pour la réalisation d'une retenue collinaire (0,79ha). Ces surfaces font également partie du présent dossier de demande.

Rappel historique de l'affaire

Cette demande fait suite à une mise en demeure () de la DDDT de cesser les défrichements (80 ha environ) et de déposer un dossier de demande d'autorisation concernant des défrichements en bordure de la rivière Pandanus, donc tous les défrichements prévus et ceux déjà effectués.

Une visite est faite par la DENV le 14/05/2019. L'objet de la visite :

- Constat de défrichement suite à un signalement de défrichement dans les 10m des berges d'un cours d'eau et supérieur à 30ha
- Vérification de la présence d'un écosystème d'intérêt patrimonial protégé
- Sensibilisation et information relative à la réglementation du code de l'environnement de la province Sud.

Il s'agit donc d'une demande de régularisation d'autorisation de défrichement pour les surfaces déjà défrichées à laquelle vient se joindre une demande d'autorisation pour les surfaces non encore défrichées.

La société SARL BOTANIC, consultant en environnement, prend en charge la rédaction de l'étude d'impact pour le compte de Monsieur Guy HERMANT.

* Dates prévisionnelles de réalisation du projet

Du (jj/mm/aaaa) 01/01/2017 au (jj/mm/aaaa) 30/09/2020

À joindre : échéancier prévisionnel des travaux

TYPOLOGIE DES IMPACTS ET EMPRISE DU PROJET

* **Défrichement** Oui Non (si oui, répondre aux éléments ci-après)

Définition : toute opération qui a pour effet de supprimer la végétation d'un sol et d'en compromettre la régénération naturelle, notamment l'enlèvement des couches organiques superficielles du sol - article 431-1 du code de l'environnement)

* **Surface d'impact du défrichement**

- < 10 ha
 10 ha < surface < 30 ha
 > 30 ha

Surface globale : 98,19 ha
981.900,00 m²

* **Caractéristique du défrichement**

- Terrain situé au-dessus de 600 mètres d'altitude
 Terrain situé sur les pentes supérieures ou égales à 30°
 Terrain situé sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux
 Terrain situé sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux, lorsque la surface défrichée > 100m²

* **Impact sur écosystème d'intérêt patrimonial (EIP)**

- Direct (si impact direct ou indirect, préciser le type d'EIP)
 Indirect
 Aucun impact direct ou indirect sur un EIP

* **Type(s) d'EIP concerné(s)**

- Forêt humide
 Forêt sèche
 Mangrove
 Récif de plus de 100 m²
 Herbier marin de plus de 100 m²

* **Atteinte sur une ou plusieurs espèces endémiques, rares ou menacées**

Oui Non

À joindre impérativement : tableau Excel annexe "Base de données inventaires"

* **Construction / lotissement** Oui Non

- < 3 000 m²
 3 000 m² < SHON ≤ 6 000 m²
 6 000 m² < SHON ≤ 20 000 m²
 > 20 000 m²

SHON = _____ m²

Définition :

La surface de plancher hors-œuvre brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction.

La surface de planche hors-œuvre nette (SHON) d'une construction est égale à la SHOB après déduction :

- Des surfaces de plancher hors-œuvre des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules.)

Autres bases de données

Il vous est rappelé que les différentes données de l'étude doivent être fournies aux administrations concernées en parallèle du présent dossier, notamment pour les bases de données :

- Hydrobio (ŒIL) : base de données de la faune aquatique d'eau douce pour les données concernant les macro-invertébrés, poissons et crustacés.
- ATYA (DAVAR) : base de données des eaux superficielles pour les données de quantité et qualité
- Base Piézométrie (DAVAR) : base de données des eaux souterraines pour les données de quantité et qualité
- BDSSNC (DIMENC) : base de données du sous-sol pour les données géologiques et techniques des ouvrages souterrains

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

* JUSTIFICATION D'UN INTÉRÊT DE NATURE SOCIALE OU ÉCONOMIQUE, DE MOTIF INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE

(Pour les demandes relatives aux écosystèmes d'intérêt patrimonial)

La demande n'est pas relative à un écosystème d'intérêt patrimonial.

Un seul projet était à l'étude : le défrichement des végétations en place et leur reconversion en pâturages à bétail, tout en conservant les végétations hautes rivulaires en place. Mr HERMANT est éleveur et nécessite cette conversion en pâturage pour nourrir convenablement ses bêtes et pouvoir engranger de l'herbe sèche à l'abri pour affronter les pénuries annuelles d'herbe en saison sèche.

*** SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS** (*moyens, matériel utilisé, modalités d'intervention sur site, ...*)

Les surfaces de végétations de fourré et savane à Niaoulis ont été défrichées au bulldozer. Les tas de déchets verts ont été brûlés.

Le même procédé est prévu pour les surfaces à défricher dans la partie nord du lot 6PIE (septembre 2020) à cette différence que les déchets ne seront pas brûlés mais réutilisés en tant que matériau de compostage.

La création de la retenue collinaire (septembre 2020), en lieu et place de la végétation hydromorphe, sera réalisée à la pelle et au bulldozer. Le matériel végétal sera enfoui sur place pour détruire les espèces végétales envahissantes dominantes et éviter la propagation éventuelle d'espèces de fourmis envahissantes.

*** SYNTHÈSE DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSÉES**

Mesures d'évitement

Les formations rivulaires préexistantes sont préservées dans leur intégralité.

Mesures de réduction

- Érosion : semis rapide (effectué en janvier 2020) de graminées sur les surfaces de sol nu.
- Fragilisation des berges et érosion des berges : travaux de confortement des berges et des cours d'eau et de désengravement des lits.

Mesures de compensation

- Enrochement des passages d'eau : limitation de l'érosion et de la pollution des cours d'eau en aval.
- Pralinage au schiste et ensemencement des pistes sur près de 2,6 km pour des pistes durables et non soumise à l'érosion.
- Plantation en enclos individuels de bois noirs et autres espèces nichoirs.
- La réalisation de la retenue collinaire (destruction d'espèces envahissantes et création d'un point d'eau favorable à la faune).

FINALISATION DE LA DEMANDE

(Cases à cocher)

* À ma connaissance, les terrains et/ou objets de la demande ont n'ont pas été parcourus par un incendie durant les dix années précédant celle de la présente demande

* J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

* J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues dans le code de l'environnement de la province Sud aux articles :

- 130-1 et suivants (évaluation environnementale des dossiers de défrichement et/ou d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial : mise en ligne de l'étude d'impact environnemental sur le site internet provincial dans le cadre de la consultation du public – article 130-9 du code de l'environnement)
- 233-1 et suivants (pour les autorisations de réalisation de programme ou projet susceptible d'avoir un impact environnemental sur un écosystème d'intérêt patrimonial)
- 240-1 et suivants (pour les dérogations relatives aux espèces protégées)
- 431-1 et suivants (pour les autorisations et déclarations de défrichements)

* J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma demande (demandes de compléments, de régularisation, projets de décision...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante hermant.guy@canl.nc

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui Non

* Fait à BOURAIL, le (jj/mm/aaaa) 16/07/2020

* Signature du demandeur :



Envoyer

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (1/2)

Colonne
réservée à
l'administration

Pièces communes à tout type de demande

- Formulaire de demande
- Tableurs Excel annexes « [Caractéristiques du projet](#) » et « [Base de données inventaires](#) » dûment complétés et au format numérique
- Copie des titres de propriété ou attestation notariée
- La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle/lesquelles le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher ou concernée par les travaux ou projet de travaux
- Un ou plusieurs plans de situation à l'échelle appropriée indiquant : (voir tableau page suivante)
 - La localisation des terrains concernés
 - Les limites de parcelles
 - La topographie et l'hydrographie du site
 - Les limites des milieux inventoriés
 - Les limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial
 - La localisation des espèces protégées, rares et menacées
 - Les enjeux environnementaux de la zone d'étude
 - Les terrains à défricher
 - La distance entre les travaux et les écosystèmes concernés
 - La position des aménagements et ouvrages divers envisagés
 - Les mesures de compensation

Attention : Les plans listés ci-dessus doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (MapInfo) dans le système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie.

Si le demandeur est une personne physique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du demandeur
- Pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause si ce dernier n'est pas le demandeur

Si le demandeur est une personne morale autre qu'une collectivité publique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet
- Copie des statuts enregistrés ou toutes autres pièces justifiant de l'existence légale de la personne morale
- Copie d'un extrait K-Bis établi depuis moins de 2 ans pour les sociétés
- Pièce(s) justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant, ...)

Si le demandeur est une collectivité publique (province Sud non comprise)

- Acte habilitant le demandeur à déposer la présente demande

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (2/2)

Colonne réservée à l'administration

Pièces communes aux demandes d'autorisation de défrichement et d'impact sur EIP

- Étude d'impact établie conformément aux articles 130-3 et 130-4 du code de l'environnement de la province Sud : Fournir les données des inventaires faunistique/floristique sur la base du tableau Excel annexe « Base de données inventaires ». Une version anonymisée de l'étude peut être fournie en complément. Cette version anonymisée sera utilisée dans le cadre de la mise en ligne sur le site internet provincial.
- Description des limites et coordonnées GPS (référentiel RGNC-91/Lambert) certifié par un géomètre professionnel, pour l'ensemble de la parcelle concernée par le projet dans sa globalité
- Échéancier prévisionnel des travaux
- Résumé non technique distinct

Pièces spécifiques aux dérogations relatives aux espèces protégées

- Pour chaque espèce protégées (faune et flore), sont consignées sous forme de base de données numérique au minimum les informations suivantes : famille, genre, espèce, sous-espèce, coordonnées (X,Y), quantité, date du relevé.

Pièces spécifiques aux déclarations de défrichement

- Notice d'impact établie conformément à l'article 130-5 du code de l'environnement et à la délibération BAPS n° 191-2010 relative au contenu des notices d'impacts prévues par le code de l'environnement

Attention : **Les cartes et données numériques demandées doivent être exploitables par Excel et par le système d'information géographique provincial (MapInfo) dans le système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie.**

Types de demandes nécessitant de joindre des plans de situations

Cas 01	Autorisation et déclaration de défrichement
Cas 02	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 03	Autorisation de défrichement et d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 04	Autorisation de défrichement et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 05	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 06	Autorisation de défrichement , d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées

Documents cartographiques	Cas 01	Cas 02	Cas 03	Cas 04	Cas 05	Cas 06
Localisation des terrains concernés	X	X	X	X	X	X
Limites de parcelles	X	X	X	X	X	X
Topographie et hydrographie du site	X		X	X		X
Limites des milieux inventorierés	X	X	X	X	X	X
Limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial		X	X		X	X
Localisation des espèces protégées, rares et menacées				X	X	X
Enjeux environnementaux de la zone d'étude	X	X	X	X	X	X
Terrains à défricher	X		X	X		X
Distance entre les travaux et les écosystèmes concernés		X	X		X	X
Position des aménagements et ouvrages divers envisagés		X	X		X	X
Localisation des mesures de compensation	X	X	X	X	X	X

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc